



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 29 avril 2022

Levée des recommandations concernant l'eau du Grand Angoulême

Les résultats d'analyses des prélèvements effectués le jeudi 28 avril sur l'eau brute des sources de la Touvre, l'eau traitée et l'eau distribuée sur le réseau du Grand Angoulême*, reçus ce jour sont totalement conformes. Aucun parasite n'a été détecté.

L'eau distribuée est donc conforme aux normes de potabilité et peut être consommée sans aucun risque pour la santé.

Des contrôles renforcés vont être mis en place dans le cadre du contrôle réglementaire, dans l'attente de la mise en service en février 2023 de la nouvelle usine de traitement de Touvre, conçue pour traiter efficacement ce type de pollution.

* Angoulême, Bouëx, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Gond Pontouvre, La Couronne, L'Isle d'Espagnac, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mornac, Nersac, Puymoyen, Ruelle sur Touvre, Saint Michel, Saint Saturnin, Saint Yrieix, Sers, Soyaux, Torsac, Touvre, Trois Palis, Vouzan (ainsi que les communes de Bunzac, Chazelles et Pranzac sur le territoire SEP du Karst Charente)

CONTACT

Christine PRECIGOUT

Chargée de communication numérique et des relations publiques

05 16 53 02 31 / 06 86 41 17 14

[c.precigout@grandangouleme.f](mailto:c.precigout@grandangouleme.fr)